

Courthézon

L'appartement rénové de la maison paroissiale a été inauguré

Chapitre final d'une aventure démarrée il y a 11 ans, l'inauguration de l'appartement rénové dans la maison paroissiale a eu lieu ce dimanche 22 octobre.

Au terme d'un dossier initié il y a plus de 10 ans et de travaux entamés il y a un an pour transformer les étages de la maison paroissiale en appartement de location, l'inauguration a eu lieu dimanche 22 octobre après l'office de l'église. C'est en présence du président de l'AOCC (Association des œuvres caritatives de Courthézon), Michel Roux, de l'architecte du projet, Gilbert Confalonieri, du curé de la paroisse, Régis Doumas, de nombreux bénévoles et de Julie et Gabriel, futurs locataires de l'appartement, que Pierre Brunier membre de l'AOCC a salué l'événement. Il précise : « Nous clôturons une aventure qui a commencé il y a 11 ans, avec le transfert de la propriété du bâtiment de l'AOCC au diocèse en vue de faciliter sa rénovation. Mais l'étude sérieuse de la rénovation n'a commencé que le 24 mai 2019 et le début des travaux à la fin 2022. Nous en avons profité pour faire d'autres travaux, la remise en état de 21 paires de volets, cinq portails,



De nombreux paroissiens et bénévoles sont venus inaugurer l'appartement de la maison paroissiale. Au fond à gauche, le père Régis Doumas, au centre, la future locataire et Pierre Brunier à droite, membre de l'AOCC. Photo Le DL/Jérôme Tallon

deux portes d'entrée, les rambarde ainsi que l'aménagement de la cour intérieure ».

● Un chantier à 140 000 €

En quelques chiffres, la facture finale s'élève à 140 000 € dont plus de 41 812 € de dons de la part de 46 donateurs, la subvention de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) à hauteur de 42 871 €, le prêt du Crédit Agricole pour un montant de 40 000 €, l'auto-financement de 20 000 €, soit un total de ressources financières de 144 683 €. « Notre génération qui est détentrice de ce bien peut être satisfaite de pou-

voir le transmettre aux générations suivantes en l'ayant entretenu, rénové, et avec une perspective de revenu régulier. Ceux-ci permettent d'envisager l'avenir de ce bâtiment indispensable aux activités de la paroisse et de les pérenniser ».

L'architecte a mentionné dans son étude, un bâtiment en très mauvais état avec de nombreux points faibles. Après consultation avec les entreprises et le maçon, il a fallu renforcer les planchers à divers endroits, isoler l'intégralité des pièces de l'appartement et remettre aux normes les plomberies ainsi que l'électricité.

● Jérôme Tallon